

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Contre l'austérité, ne lâchons rien !

Manifestation unitaire nationale des retraités le 30 septembre.

Editorial

La situation est sombre pour les retraités : touchés comme tous par les hausses d'impôts accentuées par des mesures prises sous le précédent gouvernement mais n'étant effectives que cette année (suppression de la demi-part pour les parents ayant élevé seuls des enfants), par la fiscalisation des 10% pour 3 enfants et pour les plus jeunes d'entre nous par la baisse du quotient familial, par l'augmentation de la TVA et le gel des pensions, nous avons assisté à la démission du gouvernement Valls, à la nomination de Valls 2 et à la poursuite d'une ligne de plus en plus libérale, aux ordres du MEDEF.

Cette politique d'**austérité** concerne tous les secteurs de la vie sociale :

- santé : casse de la Sécurité Sociale, casse de l'hôpital public dans la continuité de la loi Bachelot ;
- code du travail : travail du dimanche, remise en cause de la représentation syndicale, attaques contre les chômeurs ;
- gel des salaires et pensions ; et la revalorisation prévue au 1^{er} octobre pour les pensions inférieures à 1200 € est remplacée par une « prime » d'un montant de 40 € pour l'année ;
- logement : recul sur l'encadrement des loyers, loi pourtant votée au parlement ;
- loi sur le vieillissement vidée de son contenu, sans mesures pour l'accueil en EHPAD ;
- baisse constante de la rémunération du livret A ;
- menace d'une nouvelle augmentation de la TVA.

Et tout cela pour quoi faire ? 40 milliards de cadeaux supplémentaires au patronat qui se refuse à prendre quelque engagement sur la baisse du chômage. Pendant ce temps, en l'espace de 3 mois, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 30 % et l'investissement reste au point mort.

L'Éducation Nationale est loin d'être épargnée. La rentrée s'annonce une nouvelle fois difficile pour nos collègues actifs. Nombreux sont les postes non pourvus, les concours n'ayant pas fait le plein, ce qui démontre que le métier de professeur perd de son attractivité. Les rectorats devront une fois de plus faire appel à des contractuels dont la situation précaire n'est pas enviable. Les TZR eux-mêmes sont souvent nommés sur 2 établissements, voire plus, leur affectation a parfois été modifiée la veille de la rentrée, les mettant dans des situations de stress redoutables.

Convaincus que d'autres choix dans l'intérêt des travailleurs et de l'immense majorité de la population sont nécessaires et possibles, nous abordons l'année syndicale avec combativité et détermination. Alors, dans la suite de l'action nationale du 3 juin, nous participerons nombreux aux initiatives prise unitairement partout en France par les retraités **le 30 septembre**.

Le collectif des retraités de l'Académie de Créteil

Calendrier

- ♦ **21 septembre** : journée internationale de l'ONU pour la paix.
- ♦ **23 septembre** : manifestation nationale des hospitaliers contre l'« hôstérité » - 11h00 - Ministère de la santé
14 avenue Duquesne - (M° École Militaire)
- ♦ **25 septembre** : manifestation des retraités du Val de Marne contre l'austérité
12h00 devant la Préfecture
- ♦ **30 septembre : manifestation nationale unitaire des retraités contre l'austérité**
14h30 devant l'Hôtel de Région
33 rue Barbet de Jouy (M° Saint François Xavier)

- ♦ **6 octobre : Assemblée Générale des Retraités** du SNES Créteil - 10h00 au SNES national
46 avenue d'Ivry (M° Olympiades ou Porte d'Ivry)
VENEZ NOMBREUX !

- ♦ **15 et 16 octobre : Journées d'Automne de la FSU**
12 rue Cabanis - 75014 Paris
Inscrivez- vous auprès de la FSU ou du SNES

À PROPOS DE L'IMPÔT

Nombre de retraités parents de trois enfants qui jusqu'à cette année bénéficiaient d'une exonération d'impôt sur la majoration de 10% de leur retraite viennent de découvrir que la suppression de cette mesure, considérée comme une niche fiscale, a fait bondir leurs impôts. Cette mesure, inscrite dans la loi de finances 2014, devrait rapporter 1,2 milliard alors que dans le même temps l'impôt sur les Sociétés baisse et que les entreprises vont bénéficier de crédits d'impôts (CICE) qui ne feront qu'augmenter leurs dividendes. Est-ce là la pause fiscale annoncée ? Depuis des années, les politiques libérales s'attaquent à l'impôt :

- diminution de sa progressivité par la réduction du nombre de tranches ramenée de 14 à 5 et par l'abaissement du taux d'imposition des tranches les plus élevées ;
- utilisation de l'impôt pour réduire le déficit de l'état au détriment de sa fonction redistributive des richesses en direction de la protection sociale et des services publics ;
- acceptation passive de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale chapeautées par des cabinets d'avocats fiscalistes.

Toutes ces réformes rendent l'impôt plus injuste, moins lisible, moins bien accepté. Son utilité économique et sociale est brouillée. On a même vu des patrons tenir un discours anti-impôt dans lequel des salariés se sont reconnus. L'impôt constitue un lien entre les individus et la société, il est porteur de choix de société : moins d'impôt, c'est moins de services publics : santé, éducation, logements. Il y a urgence à inverser la politique fiscale actuelle. Il faut une réforme qui rétablisse la progressivité de l'impôt pour lui redonner sa fonction essentielle de redistribution des richesses et de réduction des inégalités. C'est à cette condition que l'impôt retrouvera sa légitimité et que nos concitoyens y consentiront.

Francine DAUPIAS

21 septembre 2014 :

JOURNÉE MONDIALE DE L'ONU POUR LA PAIX

Plus que jamais importante en cette année 2014, anniversaire du début de la 1^{ère} guerre mondiale de 1914-1918 qui fut particulièrement dramatique, bien sûr, pour tous les soldats mais aussi pour toutes les populations civiles. Or, cet été 2014 a vu se développer ou s'amplifier nombre de conflits qui ont touché tout particulièrement les populations civiles de ces régions, notamment les plus fragiles : enfants, femmes, personnes âgées : Gaza (Palestine), Irak, Syrie, Centrafrique, Libye, Ukraine... et nous en oublions ! Il est de notre responsabilité à chacun et chacune d'entre nous de faire pression sur notre gouvernement avec les associations, avec notre syndicat et fédération FSU pour empêcher la montée de ces conflits, obtenir des règlements pacifiques. Le rôle de l'ONU doit être développé et les décisions de celle-ci doivent être appliquées. Peut-être faut-il obtenir un meilleur fonctionnement ou un fonctionnement réel et juste de cette dernière ?

Danièle PRIMEL

LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

De nombreux syndiqués retraités ont participé, cet été en France, aux manifestations pour stopper l'agression israélienne sur Gaza et dénoncer les crimes de guerre : plus de 2 000 morts dont une majorité de civils. La trêve, intervenue depuis quelques jours, doit se prolonger en une «paix juste et durable». Le collectif du même nom dans lequel est impliquée la FSU exige la levée du blocus de Gaza, la libération des prisonniers et la mise en œuvre de sanctions à l'égard d'Israël. Le 21 septembre, journée de l'ONU pour la paix, doit être l'occasion de continuer à manifester notre solidarité avec le peuple palestinien.

Chantal LAFON

OUVERTS LE 14 JUILLET AUX HORAIRES HABITUELS !!!

Cela a commencé discrètement ou presque : les grandes surfaces ont ouvert le dimanche matin... En revenant à la charge pour étendre leurs horaires (soirées en semaine et après-midis les dimanches). En dépit des protestations, luttes et actions en justice des syndicats et d'un grand nombre d'employés, c'est devenu banal.

Puis, ce sont certains jours fériés qui sont tombés : le 8 mai, le 11 novembre, le 15 août. Et cette année, voilà le **14 juillet** devenu un « jour ouvrable » pour certaines grandes enseignes, l'une d'elles allant jusqu'à « appâter » le client en proposant un bon d'achat pour ce jour spécifique !

Comme justification, on invoque pêle-mêle : la demande des clients, leur confort, l'exemple d'autres pays européens - corrélativement l'argument du tourisme et donc des impératifs commerciaux - et surtout, la « volonté » des employés otages du travail précaire ou menacés de chômage. De la légitimité de certaines dérogations accordées sur demande et au cas par cas, on est passé à la « normalisation », l'exception est devenue la règle. En parlant avec une vendeuse, celle-ci m'a expliqué que travaillant moins de 30h par semaine (travail partiel imposé), elle ne rechignait pas à travailler un jour de congé légal pour allonger un peu la paye : c'est le « volontariat » consenti. Cette « normalisation » du travail les dimanches et jours fériés se fait en violation du code du travail qui exige pour les travailleurs un jour complet de repos hebdomadaire et le respect des jours fériés. Mais que dire en particulier de cette atteinte frontale au jour symbolisant la fête nationale, les idéaux qui l'ont soutenue et la sous-tendent encore, et dont l'observance est de règle dans une majorité d'États dans le monde ? Perte de repères historiques, indifférence aux institutions et à ce qu'elles représentent, mépris des lois, au nom d'une « liberté » illusoire et d'un encouragement à un individualisme forcené ?

Un sursaut nécessaire s'impose pour ne pas accepter des retours en arrière inadmissibles, grâce aux luttes et à l'action syndicale.

Danièle CLAYETTE, Nicole MEDJIGBODO

SNES-FSU et FGR-FP

Ce petit article particulièrement pour les néo-retraités de l'académie de Créteil qui n'ont pas encore reçu le «Courrier du retraité». C'est le journal de la FGR-FP : Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique dont notre syndicat, le SNES-FSU, est un adhérent important comme d'autres syndicats de la FSU : le SNUIPP, le SNEP, le SNESUP... Devenant syndiqué retraité du SNES, vous êtes automatiquement adhérent de la FGR-FP de votre département. Vous en recevez d'ailleurs la carte envoyée par votre trésorier SNES S1. Ainsi cette association, qui est aussi la nôtre, a tenu son congrès en juin 2014. Nos positions revendicatives s'y sont trouvées confortées. Notre camarade Michel SALINGUE, retraité SNUIPP-FSU, en est devenu le secrétaire général, ce qui est une avancée très positive pour les retraités puisque cette association représente près de 70 000 adhérents. La FGR-FP sera avec les organisations syndicales de retraités le **mardi 30 septembre** comme elle le fut déjà le 3 juin **pour rappeler nos revendications au patronat et au gouvernement**. Enfin, nous rappelons que notre camarade retraitée SNES 94, Micheline REDOUTÉ, responsable FGR 94, reste notre déléguée Île-de-France (77-93-94) pour nous Créteil.

P.-S. : les anciens retraités ont tous reçu le journal en août.

Danièle PRIMEL



A droite : Marylène CAHOUETTE, responsable nationale SNES
A gauche : Micheline REDOUTÉ, responsable FGR 94

© Le courrier du retraité n° 193

CARTES SÉSAME 2014-2015

Comme vous le savez sans doute, le S3 de Créteil propose depuis déjà longtemps, de prendre une adhésion de groupe afin de bénéficier de tarifs plus avantageux pour les cartes Sésame, valables pour les expositions du Grand Palais et depuis déjà 3 ans, les cartes Sésame Plus, valables aussi au musée du Luxembourg.

Il suffit d'envoyer un message à l'attention de Colette LLECH au S3 de Créteil (RAPPEL : il n'y a aucune contrainte d'aucune sorte : on visite quand on veut !). Mais les problèmes se sont multipliés et la Réunion des Musées Nationaux exige :

• un chèque global. **Il est donc indispensable d'adresser votre chèque à l'ordre de Colette LLECH** qui fera ensuite le chèque global. Il n'y aura AUCUNE avance !

• pensez aussi à fournir une enveloppe timbrée pour l'envoi de votre carte à domicile (enveloppe au format 11x23)

Toutes les cartes sont adressées par la R.M.N. à Colette LLECH qui se charge ensuite de la réexpédition !

Les tarifs sont les suivants (curieusement, ils ont peu augmenté, voire baissé... !)

Cartes Sésame (Grand Palais uniquement)

→ Solo : 57 € (au lieu de 65 €) → Duo : 106 euros (au lieu de 136 €)

Cartes Sésame Plus (Grand Palais et Musée du Luxembourg)

→ Solo : 75 € (au lieu de 85 €) → Duo : 136 euros (au lieu de 165 €)

Le programme proposé semble très riche : N. de Saint-Phalle, Vélasquez, Okusai, et cette année il est possible avec la carte de bénéficier de tarifs réduits sur la carte « Parismusée », à la cinémathèque française, au théâtre du Rond-Point.

Il est INDISPENSABLE d'envoyer une liste complète de 20 noms pour bénéficier de la réduction .

Dans notre intérêt à tous, N'ATTENDEZ DONC PAS LE DERNIER MOMENT. Dernier envoi le 16 octobre !

Colette LLECH

2013-2014 : petit aperçu sur les sorties, visites, conférence.



Conférence-débat avec Louis WEBER sur l'Europe, les enjeux et les perspectives.



Visite guidée de l'exposition BRAQUE

BRAQUE dans son atelier.



Une journée consacrée à la visite de Provins

Les remparts



Visite guidée du musée de la Franc-Maçonnerie



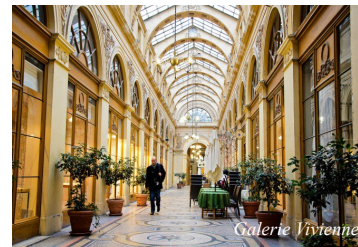
ESSOYES : la maison de la famille RENOIR. Visite d'Essoyes dans les pas du peintre Renoir et de sa nombreuse descendance : un parcours passionnant, commenté et mis en lumière par Bernard PHARISIEN !

Et cette année...



Passage des Panoramas

Passage des Panoramas, Galerie Vivienne, Passage Jouffroy, Passage du Grand Cerf... Ces lieux vous disent peut-être quelque chose. Construites pour l'essentiel dans la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle (Paris a compté plus de 150 passages couverts), ces voies ont été tracées et percées au milieu des immeubles. Couvertes par des verrières, elles présentent un éclairage zénithal et une lumière très caractéristique. Ces passages couverts proposaient des commerces variés destinés à une clientèle aisée, à l'abri des intempéries. Les grandes avenues ouvertes par le Baron Haussmann, mais aussi l'ouverture des Grands



Galerie Vivienne

Magasins porteront un coup sévère aux passages couverts. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs disparu. Mais, ce qui reste mérite le détour !

Nous vous proposons une visite guidée de ces galeries couvertes **Vendredi 7 novembre 2014 à partir de 15h00**
Rendez-vous ¼ d'heure avant Place Colette (M^o Palais Royal) Paris 1^{er}, à l'entrée du métro à boules de verre colorées devant la Comédie Française. Durée de la visite : 2h00 environ. **Attention, le nombre de participant(e)s est limité à 20.**

Envoyez votre chèque (7,50 € à l'ordre du SNES Créteil) à Jean-Claude CHARLES - 32 rue de la Chapelle - 77590 Bois-le-Roi
(jean.claude.charles@wanadoo.fr)

N'oubliez pas d'inscrire au dos du chèque vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse électronique).

Sorties en préparation



Visite guidée du MAC VAL (Musée d'Art Contemporain de Vitry-sur-Seine)



Visite guidée de la Basilique SAINT-DENIS



Visite avec conférencier de l'exposition VELASQUEZ au Grand Palais



Visite à la journée de MILLY-LA-FORET comprenant la visite de la maison de Jean Cocteau, le Conservatoire National des Plantes, la Chapelle Saint-Blaise des Simples.

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe **Masc** **Fém** **date de naissance**

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance) Prénom

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue, Bd ...)

Code postal Ville ou pays étranger

Téléphone fixe Téléphone portable Fax

Adresse électronique : (respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Catégorie (certifié, agrégé, hors classe, chaire sup., contractuel vacataire, Cop, Cpe...)

Discipline

Echelon

Retrouvez ici le montant de votre cotisation

Pension mensuelle	moins de 1501€	1501 à 1670€	1671 à 1830€	1831 à 2000€	2001 à 2170€	2171 à 2340€
cotisation annuelle	86,00 €	85,00 €	83,00 €	102,00 €	111,00 €	120,00 €
ou 10 prélèvements de	7,00 €	8,90 €	9,70 €	10,50 €	11,50 €	12,40 €
coût réel après crédit d'impôt	23,00 €	29,00 €	32,00 €	35,00 €	38,00 €	41,00 €
Pension mensuelle	2341 à 2500€	2501 à 2670€	2671 à 2840€	2841 à 3000€	3001 à 3170€	3171€ et plus
cotisation annuelle	128,00 €	138,00 €	147,00 €	168,00 €	185,00 €	174,00 €
ou 10 prélèvements de	13,30 €	14,20 €	15,10 €	16,00 €	16,80 €	17,70 €
coût réel après crédit d'impôt	44,00 €	47,00 €	60,00 €	64,00 €	67,00 €	80,00 €

E J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES CRETEIL 3, rue Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL CEDEX

MONTANT COTISATION ANNUELLE

Mode de paiement conseillé :

Prélèvement reconductible: en 10 fois pour les cotisations parvenues à la section académique **avant le 30 octobre**; en 2 fois pour celles parvenues **avant le 30 novembre**, puis 8 avant le 30 décembre etc.. le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août. En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates. Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode du paiement.

Autres modes de paiement :

- Prélèvement non reconductible: en 10 fois (mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles). En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous.
- Chèque à l'ordre de SNES Créteil

Date : Signature :

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM

PRENOM

ADRESSE 1

ADRESSE 2

CODE POSTAL - VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Signé à :
Le :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547